CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 AVRIL 2014

Tacoignières, Le 25 Avril 2014 À 20 H 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MANSAT, Maire, et sur convocation qui lui a été adressée conformément à l'article L 2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales.

La secrétaire de séance élue est : Catherine Brun

Présents: Mmes Valérie Piovan, Catherine Brun, Jocelyne Fréquant, Jacqueline

Fornasiero, Marie Françoise Pelozuelo, Sandrine Anouilh,

MM. Jean-Jacques Mansat, Patrice Le Bail, Alain Pierre, Gérard Faure,

Christian Jacques, Bernard Mignot, Marc Morel.

Absents excusés: Céline Léger (pouvoir à Catherine Brun), Ludovic Gastinois (pouvoir à Alain Pierre).

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procèsverbal de la séance du 28 mars 2014.

2°) FINANCES

2.1 Compte de gestion 2013 (Délibération n° 2014 04 01)

Monsieur le Trésorier Général nous a adressé le compte de gestion de la commune faisant apparaître le résultat d'exécution de ce budget pour l'année 2013.

Les éléments communiqués nous permettent de constater la parfaite concordance avec les résultats du compte administratif 2013, établi par nos soins.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2013 qui s'y rattachent, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• **Déclare** que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2013, présentant les principaux résultats de l'exercice suivants, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part :

LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES NETTES	283 376,76	641 936,39	925 313,15
DEPENSES NETTES	152 713,10	532 065,44	684 778,54
RESULTAT 2013			
EXCEDENT	130 663,66	109 870,95	240 534,61
DEFICIT			
RESULTAT			
ANTERIEUR		16 391,28*	
EXCEDENT	71 315,60		
DEFICIT			
DEFICIT GLOBAL			
EXCEDENT GLOBAL	59 348,06	126 262,23	185 610,29

^(*) Résultat 2012 : 190 341,73 € ramené à 16 391,28 après déduction de la part affectée à l'investissement d'un montant de 173 950,45 €

2.2 Approbation du compte administratif 2013 (Délibération n°2014 04 02) Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Jean-Jacques MANSAT, Maire qui s'est retiré au moment du vote,

A l'unanimité,

- **Donne** acte au Président de la présentation du compte administratif 2013
- Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	<u>Investissements</u>		<u>Fonctionnement</u>		<u>Ensemble</u>	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou
	déficits	excédents	ou déficits	excédents	ou déficits	excédents
		(dont 1068)				
Résultats reportés	71 315,60			16 391,28	71 315,60	16 391,28
resultats reportes	71 313,00			10 371,20	71 313,00	10 371,20
Opérations de	152 713,10	283 376,76	532 065,44	641 936,39	684 778,54	925 313,15
l'exercice	132 /13,10	203 370,70	332 003,44	041 730,37	004 //0,54	723 313,13
Texerence						
TOTAUX	224 028,70	283 376,76	532 065,44	658 327,67	756 094,24	941 704,43
IOIAUX	224 026,70	283 370,70	332 003,44	038 327,07	730 094,24	941 /04,43
Résultats de clôture		59 348,06		126 262,23		185 610,29
Resultats de Ciotule		39 340,00		120 202,23		105 010,29
Restes à réaliser	21 440,66	0,00	0,00	0,00	21 440,66	
Restes a featiset	21 440,00	0,00	0,00	0,00	21 440,00	
TOTALLY CLIMINES	245 460 26	202 276 76	522 065 44	(50 227 (7	777 524 90	041 704 42
TOTAUX CUMULES	245 469,36	283 376,76	532 065,44	658 327,67	777 534,80	941 704,43
DECLUTATO		27 007 40		126 262 22		164 160 62
RESULTATS		37 907,40		126 262,23		164 169,63
DEFINITIFS						

2.3 Affectation des résultats 2013 (Délibération 2014 04 03)

Après avoir entendu le résultat du compte administratif 2013, Le Conseil Municipal,

Constatant que le compte administratif 2013 présente :

- Un excédent de fonctionnement de 126 262,23 €
- Un excédent d'investissement de 59 348,06 €

Constatant que le besoin de financement des restes à réaliser est couvert par l'excédent d'investissement,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2013 qui doit apurer obligatoirement le déficit éventuel d'investissement et le besoin de financement des restes à réaliser 2013, soit un montant de 21 440,66€ au minimum,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Reporte ligne R 001 du budget 2014 l'excédent d'investissement de **59 348,06** €qui apure les restes à réaliser 2013,

• Affecte ligne R1068 du budget 2014, l'excédent de fonctionnement 2013 soit 126 262,23 €.

2.4 Vote des taux de fiscalité (Délibération 2014 04 04)

Le Conseil Municipal, considérant :

- Le montant du produit fiscal attendu à taux constant,
- Le montant du produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2014,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le principe de maintien des taux d'imposition 2013,
- **Fixe** les taux d'imposition 2014 pour les trois taxes, comme suit :

TAXE	TAUX 2013	TAUX 2014
Taxe d'habitation	10,12	10,12
Foncier bâti	9,76	9,76
Foncier non bâti	71,71	71,71

2.5 Vote du budget primitif 2014 (Délibération 2014 04 05)

Le BP 2014 a été bâti en intégrant :

- Les différentes opérations d'investissements qui ont été envisagées,
- Une non augmentation de la fiscalité,
- La prise en compte du coût de la classe verte organisée par l'école, en particulier la prise en charge du déplacement,
- La subvention demandée dans le cadre de la réserve parlementaire,
- Le virement à la section d'investissement de 97 500€ au lieu de 10 5000 € en 2013.

Entendu l'exposé de M. le Maire concernant l'élaboration du budget primitif 2014, Constatant le report ligne R001 du budget 2014, de l'excédent d'investissement 2013, soit 59 348,06 € qui couvre le besoin de financement desrestes à réaliser,

Constatant l'affectation ligne R1068 du budget 2014, de l'excédent de fonctionnement 2013 de 126 262,23 €,

Considérant l'équilibre du budget 2014 qui se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
CREDITS DU PRESENT BUDGET	645 393,04	645 393,04
INVESTISSEMENT		
CREDITS DU PRESENT BUDGET	408 044,63	370 137,23
RESTES A REALISER 2013	21 440,66	
SOLDE D'EXECUTION 2013		59 348,06
TOTAL INVESTISSEMENT	429 485,29	429 485,29
TOTAL BUDGET	1 074 878,33	1 074 878,33

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• **Approuve** le budget primitif 2014 tel que présenté.

2.6 Indemnité de conseil du receveur (Délibération n° 2014 04 06)

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 en son article 97.

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982,

Vu les arrêtés ministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990, précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable apportées à la collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Alloue au comptable du Trésor, une indemnité à taux plein pour la durée du mandat,
- **Dit** que cette somme sera prévue aux budgets à l'article 6225.

2.7 Demande de subvention : réserve parlementaire (Délibération n° 2014 04 07)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant l'implantation d'un kiosque, l'aménagement de ses abords et la réfection du terrain de boules sur le terrain communal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** l'avant projet relatif à l'implantation d'un kiosque, l'aménagement de ses abords et la réfection du terrain de boules pour un montant de 30 761,80 TTC
- Sollicite l'obtention d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la réserve parlementaire d'un montant de 7 500 €,
- S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

o Subvention exceptionnelle: 7 500,00 € o Autofinancement: 23 261,80 €

- **Dit** que les dépenses sont inscrites au budget primitif 2014, article 2128 section d'investissement,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.

2.8 Convention de mandat CCPH : voirie rue des Vignes (Délibération n° 2014 04 08)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Houdanais en matière de voirie,

Considérant que l'intervention de la Communauté de Communes du Pays Houdanais dans le cadre des travaux subventionnés par le programme triennal 2012/2015 peut revêtir 2 formes, à savoir : d'une part les travaux de gros entretiens et aménagements de chaussée, et d'autre part les travaux réalisés en « accompagnement » des travaux réalisés par les communes sur l'emprise des voies communautaires (lorsque les communes réalisent des travaux de trottoirs, d'enfouissement de réseaux...),

Considérant que dans la programmation pluriannuelle des travaux de voirie proposée au subventionnement du programme triennal 2012/2015 par la CCPH au Conseil Général des Yvelines, figure la réalisation de travaux sur la rue des Vignes, RPH25A, RPH24B pour partie et RPH24G à Tacoignières,

Considérant que la commune prévoit la réfection des trottoirs rue des Vignes et l'enfouissement de réseaux,

Considérant qu'il est envisageable, afin d'assurer une meilleure coordination des travaux entre la commune et la CCPH, que celle-ci délègue à la commune, la réalisation de ces

travaux de voirie sur les RPH25A, RPH24B pour partie et RPH24G à Tacoignières, (rue des Vignes),

Considérant que cette délégation se traduit par un mandat donné par la Communauté de Communes à la commune, formalisée par une convention de mandat par laquelle la CC Pays Houdanais délègue la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à la commune,

Considérant les termes de cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de lancer l'opération de réfection de la rue des Vignes,
- **Approuve** la convention de mandat à intervenir avec la CC Pays Houdanais pour les travaux de réfection sur les RPH25A, RPH24B pour partie et RPH24G (rue des Vignes), qui en précisera les montants et les modalités de répartition,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat,
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres, à signer le marché de travaux et tout document utile à la réalisation des travaux.

L'inscription au budget du montant total des travaux est de 265 000 €, soit 153 000 € à la charge de la commune.

Les chiffres donnés ne sont que provisoires, ils ne pourront être définitifs qu'après résultat de l'appel d'offre.

3°) TRAVAUX-ACHATS

3.1 Réfection de la sacristie

Les travaux de peinture ne seront entrepris qu'après déshumidification du local.

4°) INTERCOMMUNALITE ET COMMISSIONS MUNICIPALES

4.1 CCPH

Election de l'exécutif

Le mercredi 16 mars, suite à l'élection des délégués communautaires dans les 37 communes de la CCPH, les 43 conseillers communautaires se sont réunis pour élire l'exécutif ainsi constitué :

• Le Président :

MANSAT Jean-Jacques

• Les Vice-Présidents :

1^{er} Vice-Président : Mme ELOY Mireille 2^{ème} Vice-Président : Mme JEAN Josette 3^{ème} Vice-Président : M. ROULAND Sylvain 4^{ème} Vice-Président : M. MYOTTE Jean

5^{ème} Vice-Président : M. ASTIER Jean-Claude 6^{ème} Vice-Président : Mme HOURSON Chantale

• Le bureau communautaire qui comprend 16 membres

Participation communale dans les commissions CCPH

COMMISSIONS CCPH	Représentants communaux
Chartre paysagère	P. Le Bail
Evaluation des transferts de charges	P. Le Bail
Coopération décentralisée	C. Brun, A. Pierre
Information - communication	C. Brun, J. Fornasiero
Voirie-Pistes cyclables	A.Pierre, M. Morel
Service à la personne - enfance	V. Piovan, S. Anouilh, M-F. Pelozuelo, A.
jeunesse	Pierre, J. Fréquant
Scolaire	C. Brun, C. léger
SPANC	A.Pierre, G. Faure
Rivière ruissellement bassin de	
la Vaucouleur, bassin de la	A.Pierre, G. Faure, M. Morel
Vesgre	
Vie associative- sport –culture-	
animation culturelles-	V. Piovan, M-F. Pelozuelo, B. Mignot, A.
évènements d'intérêt	Pierre, G. Faure
communautaire	
Réseau des médiathèques	C. Brun, M-F. Pelozuelo
Déplacement- transport à la	Néant
demande	
Développement économique	C. Jacques, B. Mignot,
commerce- emploi	
Tourisme- chemins verts	V. Piovan, A. Pierre, J. Fréquant
Bâtiments- piscine	P. Le Bail, A. Pierre
Numérique- fibre	M. Morel

4.2 Office de Tourisme du Pays Houdanais

Madame Jocelyne Fréquant est désignée comme représentante de la commune à l'Office de Tourisme du Pays Houdanais

4.3 SIVOM de HOUDAN

Piscine

Le choix du prestataire pour la délégation de service public de gestion de la piscine est toujours en cours. L'examen des offres est prévu le 7 mai prochain pour les derniers candidats.

Transports scolaires

Les interventions auprès du STIF pour la prolongation des dérogations actuellement en place, sont en cours. Tout est mis en œuvre pour assurer la continuité du service des transports tels qu'on le connaît.

4.4 SITERR

Désignation des délégués (Délibération n° 2014 04 09)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les nouveaux délégués représentant la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Transport et d'Equipement de la Région de Rambouillet, après

le changement d'assemblée délibérante, il est procédé à l'enregistrement des candidatures et au vote,

Ont été désignés à l'unanimité :

• Délégués titulaires : MANSAT Jean-Jacques

PIERRE Alain

• Délégués suppléants : PIOVAN Valérie

BRUN Catherine

Installation du Comité syndical

Le syndicat se réunit le 29 avril à 19h à Rambouillet pour son installation.

4.5 SITS

Désignation des délégués (Délibération n° 2014 04 10)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les nouveaux délégués représentant la commune au sein du Syndicat mixte de transports scolaires Mantes Maule Septeuil, après le changement d'assemblée délibérante, il est procédé à l'enregistrement des candidatures et au vote, Ont été désignés à l'unanimité :

• Délégués titulaires : LE BAIL Patrice PIERRE Alain

• Délégués suppléants : MANSAT Jean-Jacques

FREQUANT Jocelyne

4.6 SITED

Désignation des délégués (Délibération n° 2014 04 11)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les nouveaux délégués représentant la commune au sein du Syndicat mixte de transport d'élèves de Dreux, après le changement d'assemblée délibérante, il est procédé à l'enregistrement des candidatures et au vote,

Ont été désignés à l'unanimité :

• Délégué titulaire : PIOVAN Valérie

• Délégué suppléant : **BRUN Catherine**

4.7 SIERO

La réunion d'installation du comité syndical du SIERO aura lieu le lundi 5 mai 2014 à 20H30 à la salle des fêtes de Maulette.

4.8 SIEED

Il est rappelé que les délégués communaux désignés lors de la séance du 28 mars 2014 sont :

Titulaire: M. MANSAT Jean-Jacques

Suppléant : M. PIERRE Alain

Le SIEED adhérant au SIDOMPE, se présenteront pour être délégués du SIEED au

SIDOMPE:

Titulaire: M. PIERRE Alain

Suppléant : M. MANSAT Jean-Jacques

5°) CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

RESPONSABLE	COMMISSION	MEMBRES
J.J. MANSAT	PERSONNEL COMMUNAL	P. Le Bail, A. Pierre, S.Anouilh, J. Fréquant, M. Morel
	COMMUNICATION INFORMATION	C. Brun, J. Fornasiero, C. Léger, M. Morel
	COORDINATION SYNDICATS INTERCOM	J.J. Mansat
P. LE BAIL	FINANCES	J.J. Mansat, A. Pierre, C. Jacques, B. Mignot, M. Morel,
	COMMISSION APPEL D'OFFRES	Pour mémoire, J.J. Mansat, Président ou son représentant P. Le Bail Titulaires : C. Jacques, Patrice Le Bail, A. Pierre Suppléants : J. Fréquant, B. Mignot, M. Morel
	URBANISME PLU	A. Pierre, C. Jacques, B. Mignot, M. Morel
	GESTION DES BATIMENTS	A. Pierre, M. Morel, V. Piovan
	CCAS	Pour mémoire : Président : P. Le Bail, S. Anouilh, J. Fornasiero, J. Fréquant, C. Léger, J.J. Mansat, M-F. Pelozuelo, A. Pierre
C.BRUN	AFFAIRES SCOLAIRES EDUCATION	C. Léger, J. Fréquant, J. Fornasiero, M-F. Pelozuelo
	COOPERATION DECENTRALISEE	A. Pierre, J.J. Mansat, B. Mignot,
	CAISSE DES ECOLES	Pour mémoire : Président : J.J. Mansat C. Brun, C. Léger, J. Fréquant, J. Fornasiero
A. PIERRE	TRAVAUX ET SECURITE VOIES ET CHEMINS ASSAINISSEMENT EU EP	P. Le Bail, G. faure, C. Jacques, B. Mignot, M. Morel, V. Piovan
	Devoir de mémoire- correspondant défense	
V. PIOVAN	ASSOCIATION CULTURE JEUNESSE SPORT	C. Brun, A. Pierre, J. Fréquant, B. Mignot, M-F. Pelozuelo
	CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT	A.Pierre, S. Anouilh, J. Fréquant

6°) AFFAIRES DIVERSES

6.1 Rythmes scolaires

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de loi de refondation de l'école,

Considérant que la commune de Tacoignières a demandé et obtenu une dérogation pour placer la 9ème demi-journée de cours le samedi matin,

Considérant que Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale se

propose d'arrêter l'organisation du temps scolaire, telle que proposée par la commune, pour une durée de trois années scolaires à compter de la rentrée 2014,

Considérant que des mesures d'assouplissement dans l'application des rythmes scolaires ont été annoncées par le nouveau ministre de l'Education Nationale, sans qu'il en soit précisé les modalités et le financement,

Sans remettre en cause l'application de cette réforme, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de demander le report d'une année dans l'application de la réforme afin que pour des raisons d'organisation, les mesures d'assoupplissement soient précisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Sollicite** le report de la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2015 afin de connaître la teneur des mesures d'assouplissement annoncées,
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à :
 - Monsieur le Ministre de l'Education Nationale
 - Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles
 - Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education National.

7°) QUESTIONS DIVERSES

7.1 Journée nationale des déportés

Participation à la cérémonie du souvenir dimanche 27 avril à Bazainville, au Franc Moreau, où une gerbe sera déposée.

7.2 La sans Raison

Le trail –course à pieds et VTT organisé en faveur de l'association Laurette Fuguain qui lutte contre la leucémie est reporté au dimanche 31 août 2014.

La commune de Tacoignières a été choisie entre autres communes pour cette manifestation.

7.3 Organisation des élections européennes

Les prochaines élections européennes auront lieu le 25 mai 2014.

Le tableau des permanences pour la tenue du bureau sera transmis par courriel pour confirmation.

7.4 Vandalisme

Il est à déplorer une nouvelle fois des actes de vandalisme dans les locaux communaux avec intrusion dans le bâtiment socio éducatif. : Radiateurs et cloison endommagés, bris de glace, inscriptions sur les murs, poubelle cassée...

Rappelons que le coût de ces dégradations pèse sur le budget communal par conséquent sur l'impôt que chacun doit acquitter.

La séance est levée à 23h50